



Séance du 16 février 2024 à 18h30

## Délibération du Conseil Municipal n°2024-01

**Nombre de conseillers : 14**

Présents : 11

Absents : 3

dont représentés : 1

**Suffrages exprimés :**

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

**Date de la convocation :**

12 février 2024

**Date de transmission**

**en Préfecture :**

20 février 2024

**Date de publication :**

20 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

**Etaient présents** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Mmes Laurence CHARLE –Frédérique CHOUFFOT –Sylvie FITSCH – Mélinda NOLE- Valérie ORIAM – Nathalie PRIEUR

**Procurations** : Mme Mélinda NOLE à M. Alain MARCHAL

**Absents excusés** : Rachid TCHINA - Eddy VANDEKERKHOVE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Frédéric MONASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **Objet : ANS 2024 – Demande de subvention pour l'extension de l'aire de jeux et de fitness**

Parmi les projets d'investissement prévus en 2024 figure l'extension de l'aire de jeux.

Les devis des fournisseurs d'agrs s'élèvent à 17 607.53€ HT, à cela s'ajoute un terrassement d'un montant de 42 075€ HT et enfin différents éléments d'agencement pour 9 657.80€ HT. Le coût total de l'opération s'élève à 69 340.31€ HT

Le Maire propose de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre du Programme des Equipements sportifs de Proximité, et précise que celle-ci ne portera que sur les agrs et aménagements liés à la partie fitness ; les jeux pour enfants ne sont pas intégrés au programme.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'extension de l'aire de jeux
- **ACCEPTE** les devis présentés
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Programme des Equipements sportifs de Proximité
- **CHARGE** le Maire de constituer le dossier portant demande de subvention
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER

